

Fiche 8

Exutoires des eaux traitées

→ Premier cas

Lorsque les filières sont de type :

- Tranchées d'infiltration
- Filtre à sable vertical non drainé
- Tertre d'infiltration

L'exutoire est constitué par le sol en place.

→ Deuxième cas

Lorsque les filières sont de type :

- Filtre à sable vertical drainé
- Filtre à sable horizontal drainé
- Lit à massif de zéolite

L'exutoire est constitué :

- 1 - Soit d'un fossé ou ruisseau, sous réserve de l'accord des autorités compétentes
- 2 - Soit d'un puits d'infiltration sous réserve de l'accord préfectoral

→ Puits d'infiltration

Après traitement complet des effluents, le puits d'infiltration ne peut être installé que pour effectuer leur transit à travers une couche imperméable afin de rejoindre la couche sous-jacente perméable.

La surface latérale du puits doit être étanche depuis la surface jusqu'à au moins **0,50 m** en-dessous du tuyau d'amenée des eaux.

Le puits d'infiltration est garni jusqu'au tuyau d'amenée des eaux de matériaux de granulométrie **40/80 mm**. Pour la partie inférieure, la surface de contact S (latérale et fond) est au moins égale à **2 m²** par pièce principale.

